

L'an deux mille dix neuf, le 04 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves ROHART, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Yves ROHART, Pascal MISCHIERI, Sandra PAILLOT, René NAUDET, Monique GATOT, Gladys CEAUX, Rafaël MAESTRO, Christelle CHAMPEAUX

ABSENTS : Fabrice HASSE, Laurent INISAN, Emmanuelle MARTRECHARD, Frédéric ROBERT, Anthony DUMERSAT, Patrice DELAHAIGUE, Hélène ROBINET

Secrétaire de séance : Sandra PAILLOT

Madame la secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 43

OBJET : Convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de CASSIOPEA

La mise en place d'un service de téléassistance, susceptible d'apporter une amélioration des conditions de vie et de favoriser le soutien à domicile des bénéficiaires, constitue une préoccupation commune aux parties signataires.

Dans le cadre de la volonté de soutien à domicile des personnes fragilisées, âgées et handicapées de la commune de Saint-Germain du Salembre, l'association propose de découvrir son service de téléassistance.

Le Maire donne lecture de la convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de CASSIOPEA.

La présente convention détermine les modalités de participations financières de la commune, et les conditions.

Monsieur Le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention,
- **D'accepter** la participation financière aux frais de fonctionnement, d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.

Délibération n°44

Objet : Aménagement de l'espace de l'ancienne scierie : création d'un lieu de vie sociale et associative

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet établi par l'ATD 24, dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne scierie afin d'y créer un lieu de vie sociale et associative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne** son accord au lancement de ce projet
- **Sollicite** l'aide de partenaires financiers, par le biais de subvention DETR, Contrat de territoire, Appel à Projets Ruralité, LEADER
- **Approuve** le plan de financement ci-dessous

	dépenses	recettes
Travaux	435 400 €	
DETR (40%)		174 160 €
Contrat de territoire (25%)		108 850 €
LEADER (10%)		43 540 €
Appel à Projet Ruralité (5%)		21 770 €
Autofinancement (20%)		87 080 €
TOTAL	435 400 €	435 400 €

Questions diverses :

Vitraux de l'église :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention FEC (Fonds d'Équipement des Communes) d'un montant de 9 080 € nous a été attribuée par le Conseil Départemental.

Vœux du Maire :

Ils se dérouleront le vendredi 10 janvier à 18h30.

Logement de la maison Magne :

La locataire vient de donner son préavis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.